

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-330 du 20 Octobre 1994

Chargeant Monsieur Alassane TIGRI,
Ministre de la Jeunesse et des Sports
de l'intérim de Madame Véronique LAWSON,
Ministre de la Santé pour compter du
03 Octobre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 03 Octobre 1994, Monsieur Alassane TIGRI, Ministre de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé pendant l'absence de Madame Véronique LAWSON.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Octobre 1994

Pour le Président de la République, le Ministre
d'Etat à la Présidence de la République, chargé
de la Coordination de l'Action Gouvernementale
et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MEPR-DN 2 SGG 4 MS-MJS 4 AUCRES
MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-